

NOTRE HISTOIRE

Nos déchets ... toute une histoire. (2^{ème} partie)

LE TEMPS DES DÉCHARGES CONTRÔLÉES



1. DÉCHARGE CONTRÔLÉE DU CHEMIN VERT

En mai 1974, la ville de Saumur est autorisée à exploiter une décharge contrôlée sur les prairies marécageuses sur la rive droite du Thouet.

« Une clôture constituée d'un grillage de 2 m de hauteur, doublée d'une levée de terre de 1,50 m sur toute l'étendue de la bordure du boulevard de la Marne (inauguré en 1964) et d'une haie vive constituée d'arbustes à feuilles persistantes non susceptibles de s'enflammer facilement ».

En janvier 1979, suite à la demande du maire de Saumur, la commune cède au lieu-dit « le Marais » 4 ha 34 a 64 ca de terrains inondables pour permettre l'extension de cette décharge.

Varrains peut déposer ses ordures sans participation financière. Néanmoins, une taxe d'enlèvement des ordures ménagères atténuée le surcoût de la collecte assurée dès 1978 par M. Gaignard de Chacé puis par M. Richard d'Artannes vers un site plus éloigné et pour une population qui augmente.

2. L'AUGMENTATION EXPONENTIELLE DU VOLUME DES DÉCHETS

Répondant à :

- **des normes de sécurité :**

« issues surveillées et gardées, fermées à clé en dehors des heures d'exploitation..., brûlage interdit... »

- **des normes d'hygiène :**

« ordures compactées par des engins en couches de 2 m d'épaisseur, recouvertes aussitôt d'une couche de sable de 20 cm... contrôle périodique des eaux de la rivière. »

Cette décharge va devenir le symbole de la société de consommation peu soucieuse des impacts négatifs sur l'environnement.

NOTRE HISTOIRE

→ Les plastiques envahissent notre univers quotidien. Plus légers, multiformes, multicolores, à usage unique ou éphémère, ils remplacent le verre, le bois, le métal. On ne consigne plus, on ne répare plus, on ne raccommode plus, on déballe et on jette.

3. L'INTERCOMMUNALITÉ POUR RÉGLER LE PROBLÈME DES DÉCHETS

L'élimination des déchets devient problématique pour chaque commune rurale. **Le 6 janvier 1982**, le syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des déchets ménagers (SICTDM) siège à la mairie de Varrains. 14 communes du Sud-Saumurois y adhèrent.

« *Le syndicat peut avoir recours à ses moyens propres, à des entreprises spécialisées, à des collectivités voisines* ». Exemple : **en juillet 1987** le balayage mensuel des rues est confiée à la SAUR (société d'aménagement urbain et rural). La décharge du Chemin-Vert arrive à saturation, le syndicat doit réagir.

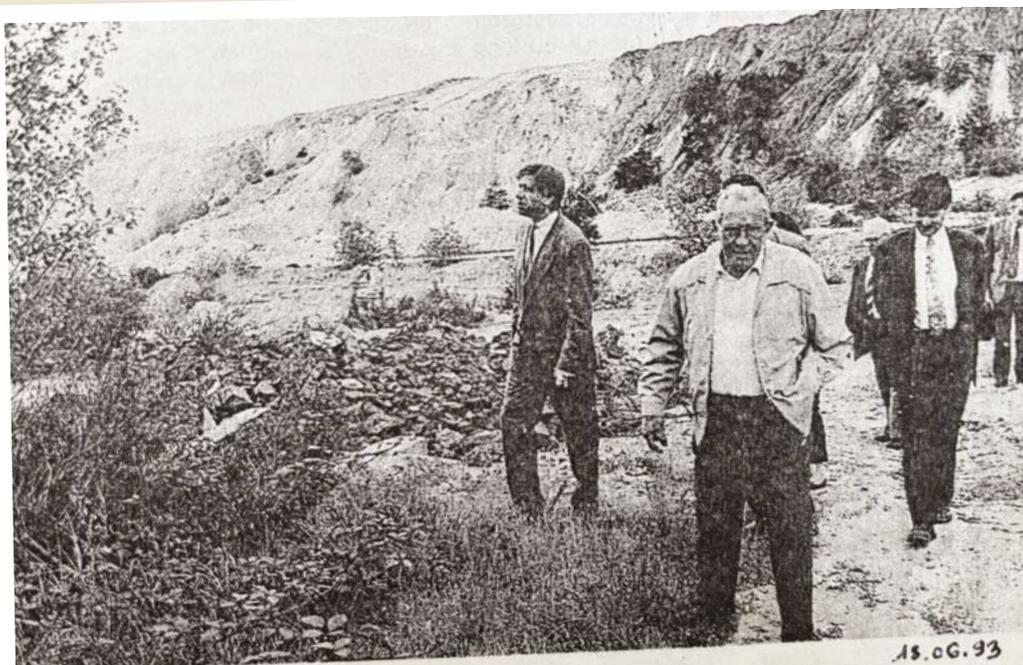
4. LE PROJET D'UNE NOUVELLE DÉCHARGE CONTRÔLÉE

Le 7 mai 1990, M. Girard, maire de Varrains et président du SITCOM du Sud-Saumurois « *demande aux communes, celle qui accepterait d'accueillir une décharge contrôlée sur son territoire* ».

Difficile, le choix se porte sur le site des Fontenelles, ancienne carrière exploitée par TPPL sur la commune de Parnay.

Contre toute attente, les Saumurois, voisins de la déchèterie du Chemin Vert, excédés par les nuisances (odeurs nauséabondes, nuées de mouettes, va et vient d'engins et de véhicules bruyants) vont recevoir l'aide efficace d'opposants à la future décharge.

La société des Amis saumurois de l'écologie va réussir à faire annuler l'accord préfectoral.



13.06.93
Le élus étaient, hier matin, sur le terrain pour expliquer pourquoi ils pensent que le site des Fontenelles à Parnay, est le plus apte à recueillir une décharge

5. LA FERMETURE DE LA DÉCHARGE DU CHEMIN VERT

Fermée au public le 31 janvier 1993, elle devient site de transit exploité par la société Granjouan-Onyx. Les 100 t de déchets ménagers et industriels sont acheminés, chaque jour, par camions, vers une décharge privée à Montilliers.